



**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET**

En l'an deux mille vingt-six et le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Date de convocation :
01/04/2026

Nombre de conseillers
municipaux

En exercice : 29
Présents : 27
Procurations : 01
Votants : 28

OBJET :

ORGANISATION

Désignation auprès
de l'Union des Villes
Taurines de France

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, Mme COSTASECA-VIDALOU Bernadette, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. LABELLE Thierry, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PUIGMAL Patrick, Mmes BENARD Gisèle, BOISORIEUX Michelle, DUNYACH Monique, BARANOFF Brigitte, MM. M. DERBOIS Guy, MARITON Bruno, BRISSAUD Nina, MM. MAS Jean-Louis, FROIDEVAUX Sébastien, PEJOAN Philippe, Mmes MILLET Frédérique, GRIERSON Anne, MM. ROIG Julien, PARAYRE Jean, MORET Thierry, Mme MARTINEZ Montserrat, Mmes WICKENBURG Sarah, ROCA Aurélie, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration : M. BRULE François, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Mme ROCA Aurélie, Conseillère Municipale

Absent : M. BELTRAN José, Adjoint

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine, Adjointe

CONSIDERANT que conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales « le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin », le conseil municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Le Maire étant désigné de droit comme délégué représentant la Ville de Céret auprès l'Union des villes taurines de France, Il est proposé de désigner 1 délégué supplémentaire.

**Le Conseil Municipal
Procède à l'élection à la majorité absolue (6 abstentions)**

Proposition de la Liste « Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » :

- M. ANGULO José

Proposition de la liste « Céret à cœur » :

Aucune proposition

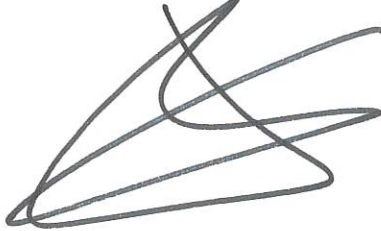
Votants 28
Suffrages exprimés..... 22
Majorité absolue..... 12

« Pour Céret et le Vallespir continuons ensemble » 22 voix

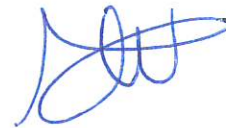
Monsieur José ANGULO, 1^{er} Adjoint, est désigné en qualité de délégué supplémentaire auprès de l'Union des villes taurines de France.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

**Le Maire de CERET
Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,
Sandrine CAPEILLE**



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.